

DELIBERATION

26 (1.1)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, en raison du renouvellement de l'Assemblée Municipale, de procéder à l'élection des membres de la CAO.

Il rappelle la fonction de la CAO. Celle-ci est appelée à prendre des décisions dans la plupart des procédures de marché public formalisées. Par exemple, dans le contexte de procédure d'appel d'offres elle élimine, classe les offres, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, peut déclarer l'appel d'offres sans suite ou infructueux et indique que la CAO est investie d'un pouvoir de décision.

Il précise que, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO, dans les communes de plus de 3 500 habitants, est composée du Maire, président de droit, ou d'un élu ayant reçu délégation pour signer le marché, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Monsieur le Maire indique que 2 listes ont été déposées pour les candidats titulaires et deux listes pour les candidats suppléants. Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la CAO au scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les candidats titulaires ont obtenu :

- Liste Pour un autre envol : 23 voix correspondant à 4 sièges
- Liste Changeons de cap : 6 voix correspondant à 1 siège

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

26 (1.1)

Sont élus membres titulaires :

- Marc MONTEUX
- Michèle DUCREUX
- Patrick BAYET
- Emmanuel ROBERT
- Marcel JACOB

Les candidats suppléants ont obtenu :

- Liste Pour un autre envol : 23 voix correspondant à 4 sièges
- Liste Changeons de cap : 6 voix correspondant à 1 siège

Sont élus membres suppléants :

- Nicole BRUEL
- Pascal GALONNET
- Stéphane FAVEYRIAL
- Pascale DUMAZET
- Ludovic CEYTE

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

